



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00

Délibération N°2018/028

Date de convocation : 05 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLET	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (3) :

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

Membres absents (10) :

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLET, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

DELIBERATION N°2018/028 – Objet : Subvention Association SN4C

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 septembre 2016, l'assemblée après un large débat avait décidé le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association SN4C.

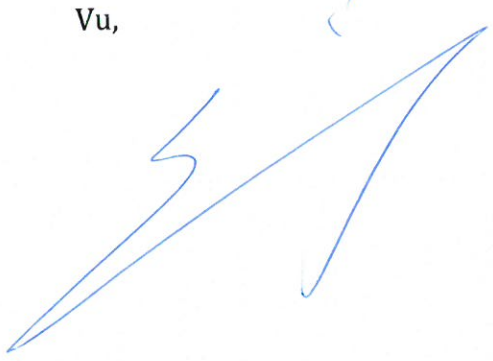
Monsieur le Président indique que cette délibération avait fait l'objet de remarques des services de l'Etat, nous invitant à engager une procédure de modification statutaire.

Afin de rester en conformité, Monsieur le Président propose de ne plus financer l'association SN4C et de procéder au retrait de la délibération du 14 septembre 2016, qui prévoyait le versement d'une subvention durant toute la durée du mandat.

*Documents annexés : Information sur l'association SN4C
Délibération du 14 septembre 2016
Courriers de Monsieur le Sous-Préfet*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 19 avril 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 19 avril 2018
Le 19 avril 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Prochain Comité Local

ADHÉRENTS SN4C SAISON 2017-2018

26 FEV. 2018

A la vue du tableau des adhésions au club de la saison 2017-2018 par rapport à la saison précédente il apparaît **une perte de 41 adhérents**. Ce qui fait une perte de **26%** des effectifs. Perte en grande partie due à l'autorisation tardive de l'accès aux bassins.

(Dans ces tableaux n'apparaît pas l'effectif des 20 triathlètes qui ont un statut à part.)

Cette perte se ressent surtout sur les communes du Caudrésis (-42%).

Les communes du Catésis ne perdent que **18%** de leurs adhérents.

On notera que les communes hors 4C ont une augmentation de 16% des adhérents.

Il apparaît aussi que **les adhérents de la commune de Le Cateau ne sont que 4** (8 la saison précédente). Ce qui est peu par rapport à la population (7146 hab.)

Il apparaît aussi que plusieurs communes de la 4C n'ont pas d'adhérents : **Avesnes les Aubert** (qui est la 3^{ème} commune de la 4C), Boussières, Cattenières, Estourmel, sûrement du en raison de leur proximité de la piscine de Cambrai.

Au total 14 communes de la 4C n'ont pas d'adhérents au club des SN4C.

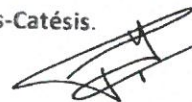
Par contre les communes hors 4C représentent 37% de l'effectif du club.

Au recensement de la population des communes de la 4 C (Source : site de la 4C) Il s'avère que sur les 46 communes de la 4C :

- 19 sont à moins de 1% de la population totale
- 14 sont entre 1 et 2%
- 5 sont entre 2 et 3%
- 5 sont entre 3 et 4%
- une est à 5.56% (Avesnes les Aubert)
- une est à 9.27% (Le Cateau)
- une est à 22.30% (Caudry)

En conclusion il en résulte que Caudry a un potentiel de nageurs largement supérieur aux autres communes (22.30% de la population totale) et Le Cateau arrive à la suite (9.27%).

Du fait de l'implantation des piscines (Caudry et Le Cateau) il serait logique que ces communes participent, au prorata de leur population, à la dotation de la subvention que la 4C n'accorde plus au club des Sports Nautiques du Caudrésis-Catésis.



Pierre-Yves GRIMBERT

Vice-président du club des SN4C

Adhérents SNAC SAISON 2017 - 2018

Commune du Caudrésis	Population (en 2014)	2016 2017	2017 2018
Caudry	15073	43	31
Avesnes-les-Aubert	3621	0	0
Beaumont-en-Cis	465	3	2
Beauvois-en-Cis	2110	1	4
Berry	2233	2	2
Béthencourt	766	0	1
Bevillers	542	2	0
Boussières-en-Cis	414	0	0
Briastre	753	5	5
Busigny	2513	7	2
Carnières	1078	0	2
Cattenières	676	0	0
Caulley	437	1	0
Clary	1136	2	1
Elincourt	634	8	0
Estournel	456	0	0
Fontaine-au-Pire	1201	1	1
Haucourt-en-Cis	211	0	0
Inchy-en-Cambresis	732	4	0
Ligny-en-Cambresis	1908	5	4
Mailincourt	521	0	0
Maretz	1469	4	1
Maurois	397	1	1
Montigny en Cis	574	5	0
Quievy	1777	2	0
Saint-Aubert	1566	0	2
Saint-Vaast-en-Cis	892	0	0
Troisvilles	838	0	0
Villers-Outréaux	2083	3	0
Walincourt Selvigny	2108	3	0
		102	59

Commune du Catésis	Population (en 2014)	2016 2017	2017 2018
Le Cateau-Cambrésis	7146	8	4
Bazuel	547	0	0
Catillon-sur-Sambre	822	2	2
Déhéries	43	0	0
Honninchy	537	1	1
La Groise	506	0	0
Le Pommereuil	782	0	0
Mazinghien	310	0	0
Montay	338	0	1
Neuvilly	1111	3	0
Ors	660	0	1
Rejet de Beaulieu	268	0	0
Reumont	379	2	2
Saint-Benin	338	1	2
Saint-Souplet Escaufourt	1257	1	0
		18	13

SAISON 2016-2017	155 adhérents
-------------------------	----------------------

SAISON 2017-2018	114 adhérents
-------------------------	----------------------

PERTE d'adhérents
GAIN d'adhérents

Communes Hors 4C	2016 2017	2017 2018
Aniche	0	1
Aubenchœul au Bois	2	0
Avesnes le Sec	1	0
Becquigny	1	1
Bermerrain	1	0
Bohain	1	0
Bousies	3	4
Englefontaine	0	1
Escarmin	1	1
Escaufourt	0	1
Esnes	1	1
Fontaine au Bois	1	0
Forest	1	1
Fresnoy le Grand	2	1
Haussey	0	1
Hecq	0	1
La Neuville les Doreng	3	3
Landrecies	1	5
Le Favril	0	1
Mecquignies	0	1
Noyelles sur Escout	0	1
Olisy	0	1
Poix du Nord	1	2
Prémont	1	1
Quiévelon	1	0
Quievy	0	1
Romerries	0	1
Serain	1	0
Solesmes	4	1
Somain	3	3
St Hilaire lez Cambrai	1	0
Vaux Andigny	1	1
Vénérolle	1	2
Wassigny	2	4
	35	42

Adhérents SN4C SAISON 2017 - 2018

Commune du Caudrésis	Population (en 2014)	2016	2017
Caudry	15073	43	31
Avesnes-les-Aubert	3621	0	0
Beaumont-en-Cis	465	3	2
Beauvois-en-Cis	2110	1	4
Bertry	2233	2	2
Béthencourt	766	0	1
Béviliers	542	2	0
Boussières-en-Cis	414	0	0
Briastre	753	5	5
Busigny	2513	7	2
Carnières	1078	0	2
Cattenlères	676	0	0
Caullery	437	1	0
Clary	1136	2	1
Elincourt	634	8	0
Estournel	456	0	0
Fontaine-au-Pire	1201	1	1
Haucourt-en-Cis	211	0	0
Inchy-en-Cambrésis	732	4	0
Ligny-en-Cambrésis	1908	5	4
Mailincourt	521	0	0
Mareetz	1469	4	1
Maurois	397	1	1
Montigny en Cis	574	5	0
Quiévy	1777	2	0
Saint-Aubert	1566	0	2
Saint-Vaast-en-Cis	892	0	0
Troisvilles	838	0	0
Villers-Outréaux	2083	3	0
Wallincourt Selvigny	2108	3	0
	102	59	

Commune du Catésis	Population (en 2014)	2016	2017
Le Cateau-Cambrésis	7146	8	4
Bazuel	547	0	0
Catillon-sur-Sambre	822	2	2
Déhéries	43	0	0
Honnechy	537	1	1
La Groise	506	0	0
Le Pommereuil	782	0	0
Mazinghien	310	0	0
Montay	338	0	1
Neuvilly	1111	3	0
Ors	660	0	1
Rejet de Beaulieu	268	0	0
Reumont	379	2	2
Saint-Benin	338	1	2
Saint-Souplet Escaufourt	1257	1	0
	18	13	

SAISON 2016-2017	155 adhérents
SAISON 2017-2018	114 adhérents

Communes Hors 4C	2016	2017
Aniche	0	1
Aubenchel au Bois	2	0
Avesnes le Sec	1	0
Becquigny	1	1
Bermerain	1	0
Bohain	1	0
Bousies	3	4
Englefontaine	0	1
Escarnin	1	1
Escaufourt	0	1
Esnes	1	1
Fontaine au Bois	1	0
Forest	1	1
Fresnoy le Grand	2	1
Hausy	0	1
Hecq	0	1
La Neuville les Doreng	3	3
Landreces	1	5
Le Favril	0	1
Mecquignies	0	1
Novelles sur Escout	0	1
Oisy	0	1
Poix du Nord	1	2
Prémont	1	1
Quiévelon	1	0
Quiévy	0	1
Romerles	0	1
Serrain	1	0
Solesmes	4	1
Somain	3	3
St Hilaire lez Cambrai	1	0
Vaux Andigny	1	1
Vénérolle	1	2
Wassigny	2	4
	35	42



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Délibération N°2016/ 104

Date de convocation : 22 août 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Arques-les-Bains

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques

Arques-les-Bains

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Arques

Arques

Arques-les-Bains

Arques-les-Bains

Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne - Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Membre(s) Excusé(s) (1) : Didier BLEUSE

Membre(s) Absent(s) (10) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIoux, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DU-FRENNE, Chantal WAYENBERGE

Membre(s) ayant donné procuration (5) :

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance
Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Siège et Bureaux : 35, rue de Ligny - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 64 79 - Télécopie : 03 27 75 64 82
www.caudresis-catesis.fr

DELIBERATION N°2016/104 - Objet : Demande de subvention SN4C

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée de la demande de subvention d'un montant de 8 000€ du club SN4C (voir dossier en annexe) qui œuvre en faveur de la pratique des activités nautiques.

Monsieur le Vice-Président précise que ce club compte 153 licenciés venant de l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le Vice-Président indique à l'assemblée que le Bureau Exécutif, a, lors de sa séance de ce 1^{er} septembre, émis un avis favorable quant au versement d'une subvention annuelle de 5 000€ et ce pour la durée du mandat.

L'avis de l'assemblée est demandé sur ce point.

2 contres
13 abstentions
ADOpte

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 septembre 2016 et de la publication

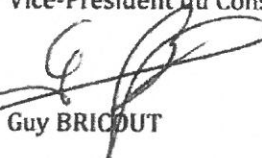
Pour expédition conforme
Caudry, le 21 septembre 2016
Le 21 septembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture
de Cambrai
Bureau des Collectivités Territoriales et
de l'Aménagement du territoire

Affaire suivie par :
Mme Genevieve BECAR
N° de dossier : 2016/0000000000
Tél : 03 27 72 59 11
Fax : 03 27 72 59 01
genevieve.becar@nord.gouv.fr

A

Monsieur le Président de la
Communauté de communes du
Caudrésis et du Catésis

39 Rue de Ligny

59540 CAUDRY

Cambrai, le 03 OCT. 2016

Objet : Subvention à l'association SN4C

Ref : Votre délibération du 22 août 2016

Par délibération, visée en référence, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € au club SN4C qui œuvre en faveur de la pratique des activités nautiques.

Je vous rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont régis par deux grands principes :

- **Le principe de spécialité** : l'EPCI ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées, conformément aux règles posées par l'article L.5210-4 du Code général des collectivités territoriales, et à l'intérieur de son périmètre. Il ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservées.
- **Le principe d'exclusivité** : l'EPCI est seul à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui lui ont été transférées. Ce dernier se matérialise notamment par l'interdiction de retracer dans son budget des dépenses et des recettes qui ne se rapportent pas à l'exercice des compétences.

Au regard de vos statuts et dans le cadre des compétences facultatives, votre établissement peut apporter son soutien financier à toute action culturelle et éducative communautaire en milieu scolaire, notamment par la prise en charge des dépenses liées à l'apprentissage de la nation en milieu scolaire.

Cependant, il est précisé dans votre délibération que le club SN4C est composé de licenciés ce qui laisse supposer que ce dernier n'intervient pas dans le cadre scolaire.

Afin d'apprécier la légalité de la délibération sus-mentionnée, je vous remercie de bien vouloir me préciser sur la base de quelle compétence vous décidez d'accorder une subvention à ce club nautique.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,

Thierry HEGAY

Copie transmise à M. l'Administrateur des finances publiques
de la recette des finances de Dunkerque



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture
de Cambrai

Bureau des Collectivités Territoriales et
de l'Aménagement du territoire

Affaire suivie par :
Mme Gwladys BECAR
N° 221 /GB/BCTAT
Tél : 03 27 72 59 11
Fax : 03 27 72 59 01
gwladys.becar@nord.gouv.fr

A

Monsieur le Président de la
Communauté de communes du
Caudrésis et du Calésis

39 Rue de Ligny

59540 CAUDRY

Cambrai, le 06 DEC. 2016

Objet : Subvention à l'association SN4C

Réf : Mon courrier en date du 3 octobre 2016

Par courrier, visé en référence, je vous demandais de m'apporter un complément d'informations sur les modalités de versement d'une subvention à la société nautique de la 4C (SN4C).

J'ai réceptionné, le 3 novembre dernier, un courrier en réponse et vous en remercie. Vous m'informez que la subvention en question est versée à l'association sportive dans le cadre de la compétence prévue à l'article 2.4 de vos statuts, à savoir : « construction, fonctionnement et entretien des équipements nautiques d'intérêt communautaire ».

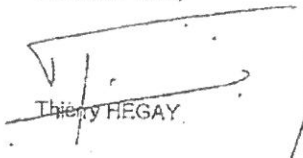
Après une nouvelle analyse de ce dossier, et en vertu du fait qu'un EPCI ne peut financer, par le biais de subventions, que des opérations qui se rattachent à l'exercice des compétences prévues dans ses statuts (CE 13 mars 1998, commune de Montigny-le-Bretonneux), deux lectures de vos statuts sont possibles :

1. soit nous en faisons une lecture très large, notamment le fait que, *"les nouveaux équipements nautiques intercommunaux de Caudry et de Le Cateau, sont considérés comme d'intérêt communautaire parce qu'ils permettent la pratique des sports nautiques par l'ensemble de la population et des scolaires"*. En effet, il n'y a aucun intérêt à construire des équipements de ce type si ce n'est pas pour permettre, voire développer, la pratique des activités nautiques sur le territoire intercommunal. En fait, il y a implicitement liaison entre l'équipement créé et l'activité rendue possible par cet équipement. C'est une option possible, sous réserve que le juge en fasse la même lecture. En effet, par définition, un équipement n'est pas une activité. Il pourrait donc y avoir une fragilité, suivant l'interprétation du juge administratif.
2. soit nous retenons une lecture littérale du terme "équipement". Dans ce cas, et afin de se préserver de toute interprétation possible par un contribuable, un tiers ou un juge éventuellement saisi, il conviendrait de procéder à une modification des statuts pour faire apparaître la notion *"d'activités qui se rattachent aux équipements nautiques existants ou futurs"*, dans les compétences facultatives, pour être en mesure de verser une subvention aux associations sportives nautiques.

.../...

Cômpte tenu de qui précède, je vous informe qu'aucune procédure contentieuse ne sera engagée sur la délibération portant octroi d'une subvention à la SN4C au titre de 2016 mais vous recommande d'engager une procédure de modifications statutaires si vous souhaitez garantir la sécurité juridique des futurs actes qui porteront le même objet.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,


Thierry HEGAY

Copie transmise à M. l'Administrateur des finances publiques
de la recette des finances de Dunkerque